

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	2
Absents	13
Total des votes	24

9. Autres domaines de compétence  
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept février deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme DUVAL

Absent(s) excusé(s) : M. DUCLOS, Mme GAUTIER, M. GUENNI, Mme VANNIER

Absent(s) : M. DEPLANQUES, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : M. DUCLOS à M. BERNARD, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP

## 19-2023 Adhésion au projet Escapade Nature – Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

L'engagement pris par la collectivité au travers du Projet Educatif et Social Local (PESL) est de créer une structure de l'animation de la vie sociale diffuse sur tout le territoire.

L'animation sociale du territoire de Pont-Audemer a été identifiée comme une priorité politique, avec une attention particulière portée sur les deux quartiers de l'Europe et Passerelle classés en QPV.

Cette volonté s'est traduite par le lancement d'une démarche de préfiguration de centre social soutenue par la CAF de l'Eure pour une durée de 18 mois. L'objectif de la démarche était de co-construire le projet avec les acteurs du territoire et les habitants afin de déposer une demande de 1er agrément de centre social auprès de la CAF de l'Eure en septembre 2021. Il est rappelé que la volonté affichée par la collectivité est d'imaginer un centre social diffus sur le territoire en s'appuyant notamment sur les deux anciennes structures de l'animation sociale présente sur Pont-Audemer, à savoir la Villa et la Passerelle.

Ainsi, lors de sa réunion du 8 novembre 2021, la Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure a décidé en principe et d'accord quant à l'agrément du centre social de Pont-Audemer pour une durée de 18 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il est précisé que le travail de renouvellement de cet agrément est d'ores et déjà engagé et qu'une demande de

cas de demande en préfecture  
027-200077329-20230213-19-DE  
Date de transmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

renouvellement d'agrément sera à déposer en vue de la Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure de Mars 2023 pour un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2023.

C'est dans ce contexte que la collectivité a travaillé à la rédaction d'un nouveau projet déposé auprès de Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure dans l'intention de demander un agrément du centre social de Pont-Audemer pour une durée de 4 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, sur la base de ce projet.

Le diagnostic sur lequel se base ce projet relève la nécessité de faire connaître la richesse du patrimoine naturel local en s'appuyant sur les acteurs locaux tels que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. La réponse à cette problématique fait écho dans le projet à l'enjeu d' « ouverture au monde » et à sa déclinaison en terme d'objectifs à long terme, à savoir « la levée des réticences (manque d'envie, repli...) de chacun pour ouvrir le champ des possibles ». Ainsi, et afin de répondre tout particulièrement à l'objectif opérationnel visant à « créer les conditions d'une envie de voir ailleurs dès l'enfance » il est aujourd'hui proposé de répondre à l'appel à candidature lancé par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour la participation de jeunes de notre commune au séjour Escapade Nature 2023.

Il est rappelé que la Ville de Pont-Audemer a participé en 2022 à l'expérimentation visant à la mise en œuvre de ce séjour itinérant sur le territoire du Parc.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**VU** l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les délibérations n°52-2020 du 9 juin 2020 et n° 137-2020 du 14 décembre 2020 relatives à la mise en œuvre de la préfiguration du Centre Social ;

**VU** la délibération n° 118-2022 relative à la demande d'agrément Centre Social pour 4 ans auprès de la CAF de l'Eure ;

**Considérant** l'engagement pris par la collectivité au sein du PESL de « développer la mixité sociale, culturelle, territoriale... et d'accompagner les initiatives citoyennes » (Orientation 3.1) dont découle l'action 3.1.1 visant à « créer une structure de l'animation de la vie sociale diffuse sur tout le territoire » ;

**Considérant** les éléments soulevés par le diagnostic et la stratégie co-élaborée par la ville et ses partenaires pour aboutir à ce nouveau projet de Centre Social ;

**Considérant** les présentations en Commission « Animation, Démocratie et Vivre Ensemble » du 14 novembre 2022 et du 8 décembre 2022 ;

**Considérant** le bilan positif de l'expérimentation menée en 2022 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire que la ville réponde à l'appel à candidature pour permettre à des jeunes de la commune de participer à ce séjour ;

**Considérant** l'inscription de ces dépenses au budget prévisionnel 2023 de la ville de Pont-

Audemer

027-200077329-20230213-19-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

*Le Conseil Municipal*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité,*  
*Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant répondre à l'appel à candidature lancé par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour la participation de jeunes de notre commune au séjour Escapade Nature 2023 conformément à l'appel à candidature en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre la commune, le Parc et l'association les Camps sur la Comète, si la collectivité était retenue à l'issue de cet appel à candidature
- **DE PARTICIPER** au financement du projet sur la base d'un forfait de 100€ par jeune, ne pouvant excéder un total de 300€
- **D'ACCUEILLIR** potentiellement l'itinérance conformément à l'appel à candidature en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance



Vanessa DUVAL

Fait à PONT-AUDEMER, le 13 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Publié le 17/02/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230213-19-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

# APPEL A CANDIDATURE



## Participation de jeunes de ma commune à L' Escapade Nature 2023 dans le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

En 2022, 5 communes du Parc naturel régional et l'association *Des Camps sur la Comète* ont mené un partenariat pour proposer aux jeunes de 13 à 17 ans du territoire, une offre de colonie de vacances itinérantes aux objectifs pluriels :

- Découvrir son territoire et le faire découvrir
- Développer son autonomie
- Rencontrer d'autres jeunes près de chez soi
- Comprendre le Parc, développer son sentiment d'appartenance à ce dernier

Fort de cette première expérience réussie, une nouvelle escapade nature est programmée du 20 au 26 août 2023. Cet appel à candidature vous permet de réserver 1 à 3 places pour des jeunes de votre commune sous certaines conditions d'engagement.

### Qu'est-ce que l'Escapade Nature ?

Une colonie de vacances itinérantes à la découverte du territoire du Parc, réservées à 20 jeunes de 13 à 17 ans, dont 16 issus des communes du Parc.

Un projet encadré par l'association rouennaise *Des Camps sur la Comète*, (1 encadrant pour 4 jeunes) avec une volonté de rendre les jeunes acteurs de leur séjour. Ces derniers dorment sous tentes, se déplacent à vélo et ils co-construisent leur séjour en gérant un budget pour faire leurs repas et choisir des activités de découverte tout au long de l'itinérance.

Pour un retour en images sur l'Escapade Nature 2022 voir pages suivantes et suivre le lien <https://vimeo.com/741961398>

Pour plus d'information sur l'association *Des Camps sur la comète* suivre le lien : <https://surlacomete.org/>

Les engagements des partenaires se répartissent comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230213-19-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Les communes s'engagent si elles sont retenues à :

- Désigner une personne contact pour le suivi technique du projet
  - Participer à une ou deux réunions préparatoires pour l'organisation de l'itinérance
  - Accueillir potentiellement l'itinérance lors d'une ou deux nuitées sur la commune, en proposant un lieu pour planter les tentes et un accès à des douches et des toilettes
  - Définir le nombre de jeunes participants sur leur commune (3 max) et procéder à leur recrutement avec l'aide d'un kit de communication fourni par le Parc.
  - Participer au financement du projet (forfait de 100 euros par jeune). Forfait maintenu en cas de non recrutement du ou des jeunes.
  - Réceptionner le dossier d'inscription complet des jeunes participants de leur commune et le transmettre aux Camps sur la Comète.
- **Le Parc naturel régional et les Camps Sur la Comète s'engagent à :**
    - Sélectionner les communes retenues si nécessaire pour atteindre une jauge exacte de 16 jeunes (cette sélection s'appuie sur deux critères : qualité du parcours réalisé, renouvellement des communes concernées). Pour information en plus des 16 jeunes habitants du Parc, 4 places sont réservées à des jeunes inscrits par le secours populaire de Seine-Maritime.
    - Assurer un cout de revient aux familles de 250 euros par jeune inscrit (cout réel de l'itinérance pour 1 jeune = 616 euros, prix moyen d'une semaine de colonie de vacances actuellement en France : 550 euros)
    - Organiser une présentation de l'Escapade Nature à l'ensemble des personnes contacts des communes en présence de l'association *Des Camps sur la Comète*.
    - Fournir aux communes retenues un kit de communication pour informer les familles et gérer l'inscription des jeunes
    - Valoriser l'Escapade Nature et l'ensemble des communes retenues sur tous les supports de communication (presse locale, nationale, réseaux sociaux...)
    - Donner une suite au séjour vécu par les jeunes (accès à d'autres évènements organisés par les Camps sur la Comète, possibilité d'intégrer un conseil des jeunes habitants du Parc...)
    - Participer à l'encadrement du séjour, en assurant notamment la présence d'une animatrice en éducation au territoire tout au long du séjour.

#### Règlement :

- Le recrutement se fera à partir du 10 mars jusqu'au 01 juin 2023
- Une convention tripartite type sera signée entre la commune, le Parc et les Camps sur la Comète

<p>Accusé de réception en préfecture  027-200077329-20230213-19-DE  Date de télétransmission : 17/02/2023  Date de réception préfecture : 17/02/2023</p>
--

Vous souhaitez candidater, merci de nous retourner le coupon ci joint signé du Maire de la commune

-----

APPEL A CANDIDATURE

ESCAPADE NATURE 2023

du 20 au 26 aout 2023

Nombre de jeunes (13-17 ans) que ma commune souhaite inscrire à l'Escapade Nature (3 max) : .....

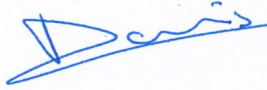

Cout induit directement versé à l'association des Camps sur la Comète (100 euros x le nombre de jeunes) : ..... euros

Contact de la personne relais pour cette action sur ma commune :

Nom : ..... tél : ..... Mail : .....

Je peux accueillir l'escapade sur ma commune pour une nuitée (fournir un terrain pour l'installation des tentes avec un point d'eau et des toilettes/douches accessibles à proximité) :  oui  non

Signature du Maire de la commune

A retourner à [marine.vanot@pnr-seine-normande.com](mailto:marine.vanot@pnr-seine-normande.com) avant le 15 février 2023

Maison du Parc

BP13

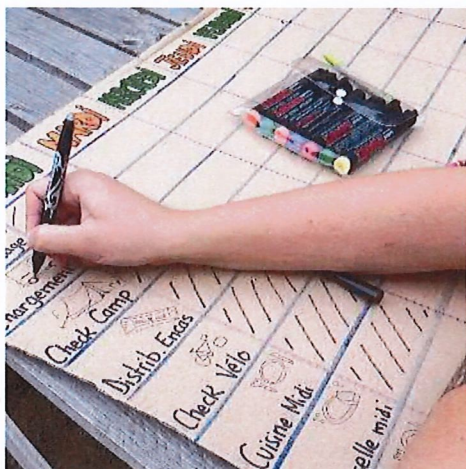
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Pour tout renseignement, contacter Marine Vanot au Parc naturel régional. 02.35.37.23.16

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230213-19-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

## Retour en photos sur l'Escapade 2022 – Traversée du Parc (Yvetot → Berville sur Mer)

### Gérer ses vacances



### Choisir ses menus, faire les courses et se préparer ses repas



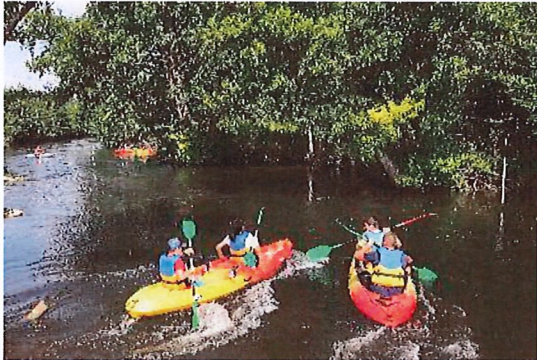
### Découvrir et faire découvrir son territoire



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230213-19-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023



Et bien sûr : se détendre, s'amuser !



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230213-19-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023